



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Age de la retraite

Question écrite n° 50971

### Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des chômeurs de moins de soixante ans, totalisant plus de quarante années de cotisations à l'assurance vieillesse, allocataires de l'allocation spécifique de solidarité, relevant du RMI ou des sans droits, qui ne sont pas inclus dans le dispositif mis en place par l'accord des partenaires sociaux signé le 19 décembre 1996. Contrairement à ce qu'il avait laissé entendre lors de ses interventions sur ce sujet devant l'Assemblée, les 15 et 22 janvier derniers, dans la présentation du projet de loi de cohésion sociale, le Gouvernement n'a pas inclus de dispositions particulières concernant ces personnes. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de venir en aide aux chômeurs concernés qui se trouvent tous en grande difficulté et qui ne peuvent plus attendre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Idiart Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50971

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2023